

Contrôle du chantier n°

A.T.P.P.V.....

Pour assurer l'exécution du présent règlement, les agents communaux et les élus pourront visiter, autant qu'ils le jugeront utile, les travaux entrepris par les particuliers, entrepreneurs, administrations et les services publics.

REPRESENTANT MAIRIE

Nom et Prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél : @ :

RESPONSABLE DU CHANTIER

Nom :

Dénomination :

Adresse :

Tél : @ :

LOCALISATION ET NATURE DU CHANTIER

Adresse :

Nature du chantier :

